

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-039**

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 19

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TOITURES / FACADES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/11 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour la rénovation de toitures/façades :**

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
	CORNAY	PO	Toiture	16 955,43 €	10 000 €	1 500 €
	08 400 VRIZY	PO	Toiture	17 696,80 €	10 000 €	1 500 €

Montant subventions Toiture	Nombre de dossiers	2	34 652,23 €	20 000 €	3 000 €
	TOTAL	2	34 652.23 €	20 000 €	3 000 €

- **DE CHARGER** le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLIT